

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES**

Séance du 2 février 2018

<u>Nombre de conseillers</u>	
- en exercice	10
- présents	8
- votants	8
- absents	2
- exclus	0

L'an deux mille dix-huit, le 2 février à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond AURIERES, Maire.

Etaient présents : AURIERES Raymond, CARSAC Lucette, CARSAC Robert, CHASSAING Jean-Paul, FERRAND Michel, HEISER Bénédicte, LACOUT Guy, SEBAA Stéphane, *formant la majorité des membres en exercice.* **Etaient absents/excusés** : BREHAULT Thomas, VARIER Sylvain,

Madame Lucette CARSAC a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n°
CM02022018-04

OBJET

Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de services communaux pour l'exercice de la compétence voirie d'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de services communaux pour l'exercice de la compétence voirie d'intérêt communautaire, pour approbation de cet avenant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de services communaux pour l'exercice de la compétence voirie d'intérêt communautaire.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l' Avenant n° 1 de cette dite convention.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,
A Planioles, le 6 février 2018

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 7/02/2018
et publication ou
notification
du 7/02/2018*

Le Maire,
Raymond AURIERES.